

Identification du module

Personnes ciblées : Installateur/installatrice en chauffage CFC ou personnes au bénéfice d'une formation équivalente.

Temps indicatif : Pour un traitement méthodique-didactique approprié du module, nous recommandons aux prestataires de planifier environ 36 heures de cours (~ 48 leçons de 45 min).

1. Compétences

Après avoir réussi l'examen du module, vous êtes en mesure de prendre en charge le traitement de la commande sur le chantier et la communication entre l'architecte, le maître de l'ouvrage et le projeteur en chauffage. Vous connaissez les systèmes de chauffage utilisés et leurs composants ainsi que les exigences en technique de chauffage concernant les équipements de sécurité, les installations solaires, les ventilations de confort et les conduits de fumée.

2. Sujets / objectifs

- Sujet :** 1. **Dispositifs de sécurité**
- Objectifs :**
- 1.1 Vous expliquez les prescriptions et les directives légales relatives aux dispositifs de sécurité (C2).
 - 1.2 Vous spécifiez approximativement les installations d'expansion (C3).
 - 1.3 Vous déterminez les exigences en matière d'eau de remplissage et d'appoint pour les installations de chauffage (C3).
 - 1.4 Vous expliquez la procédure de remplissage des installations de chauffage (C2).
- Sujet :** 2. **Installations solaires**
- Objectifs :**
- 2.1 Vous élaborez les bases des installations solaires thermiques (C3).
 - 2.2 Vous déterminez approximativement des installations solaires thermiques standardisées (C3).
 - 2.3 Vous expliquez la fonction du photovoltaïque (C2).
- Sujet :** 3. **Ventilations de confort**
- Objectifs :**
- 3.1 Vous élaborez les bases des ventilations de confort (C3).
 - 3.2 Vous expliquez la fonction des ventilations de confort (C2).
- Sujet :** 4. **Conduits de fumée**
- Objectifs :**
- 4.1 Vous expliquez les prescriptions et les directives légales relatives aux conduits de fumée (C2).
 - 4.2 Vous expliquez la fonction des conduits de fumée fonctionnant en surpression et en dépression (C2).

3. Examen du module / aides

Vous terminez le module par un examen écrit de 60 minutes.
L'ensemble des documents écrits sont autorisés à l'examen. Une partie de l'examen du module peut être effectuée sans documents écrits.

4. Validité du certificat de module

Le certificat de module est valable pendant 5 ans.